



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : Anne Evain  
Poste:

**2011-CP-3676**

## RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

### PROGRAMME EXCEPTIONNEL POUR LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES PROROGATION DE HUIT SUBVENTIONS.

Politique sectorielle :	Enseignement
Secteur d'intervention :	Enseignement du premier degré
Programme :	Programme exceptionnel en faveur des écoles

Données financières	AP	CP 2011
Montant actualisé	47 000 000 €	8 000 000 €
Montant déjà engagé	41 766 172 €	2 846 779 €
Montant disponible	5 233 828 €	5 153 221 €
Montant réservé pour ce rapport	4 281 295 €	0 €

Répartition de l'échéancier du présent rapport	Montant pluriannuel	CP 2011	CP 2012	CP 2013
	4 281 295 €	0 €	4 281 295 €	0 €

Par délibération de la Commission permanente du 12 mars 2010, diverses subventions ont été attribuées dans le cadre du dispositif exceptionnel pour les équipements scolaires.

Ce dispositif exceptionnel adopté le 22 juin 2007, concernant la période 2007-2009, visait les besoins de rattrapage et de mise aux normes de locaux scolaires (écoles maternelles, primaires et annexes), en complément de l'aide spécifique pour les travaux de grosses réparations et de celle accordée au titre des contrats ruraux et départementaux ou des contrats de développement de l'offre résidentielle, ces derniers ayant vocation à répondre en priorité à de nouveaux besoins.

Le règlement de ce dispositif exceptionnel prévoit que les collectivités ont un an à compter de la date de notification de la subvention pour commencer les travaux. Ces subventions ayant été notifiées en avril 2010, les opérations devaient être engagées en avril 2011 au plus tard. Cependant, par courriers de janvier

à avril derniers, huit collectivités demandent à bénéficier de prorogations concernant l'engagement de leurs opérations.

Ces demandes sont dues :

- au retard pris dans les procédures d'appel d'offres (délais d'instruction, appel d'offres infructueux, ...),
- à la notification tardive de la décision du Conseil Régional, concernant les financements complémentaires,
- au souhait de démarrer les travaux aux prochaines grandes vacances d'été.

Je vous propose d'accepter, à titre exceptionnel, de proroger d'un an ces huit subventions.

Collectivité et opération	Date de notification	Montant (en euros)	Date butoir pour le commencement des travaux	Prorogation date de commencement des travaux
<u>Achères</u> Reconstruction de l'école maternelle St Exupéry	09/04/2010	1 050 000	09/04/2011	09/04/2012
<u>Jouy-en-Josas</u> Réhabilitation de l'école maternelle du parc de Diane	09/04/2010	787 500	09/04/2011	09/04/2012
<u>Feucherolles</u> Extension de l'école primaire B. Deniau et construction de locaux périscolaires	09/04/2010	750 000	09/04/2011	09/04/2012
<u>Montainville</u> Extension et réaménagement de l'école	22/04/2010	298 450	22/04/2011	22/04/2012
<u>Saint-Anoult-en-Yvelines</u> Construction de deux salles pédagogiques à l'école maternelle Guhermont	22/04/2010	172 012	22/04/2011	22/04/2012
<u>Saint-Germain-de-la-Grange</u> Regroupement des écoles en centre-bourg	22/04/2010	500 000	22/04/2011	22/04/2012
<u>SIRP Favrieux, Fontenay-Mauvoisin et Perdreauxville</u> Reconstruction de l'école primaire de Fontenay-Mauvoisin	22/04/2010	545 195	22/04/2011	22/04/2012
<u>Vernouillet</u> Construction d'une garderie scolaire dans l'école Fratellini	22/04/2010	178 138	22/04/2011	22/04/2012
<b>TOTAL</b>		<b>4 281 295</b>		

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :